

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Mercredi 1^{er} février 2023 - 20H00

**Salle de réunion de la Communauté de communes
Impasse François Laguerre – 47120 – DURAS**

Nombre de membres en exercice : **32** ; Quorum : **17** ; Présents ou représentés : **22** ; Pouvoirs : **1** ; Absents : **9** ;

Présents ou représentés : Mmes et MM DA DALT Alexandre (Auriac sur Dropt) ; VANRECHEM-ROSSETTO Roxane (Baleyssagues) ; DREUX Bernadette, BRETTON Jean-Jacques, NADEAU Jeanine, BECOT Nadine, ROUGE Patrick (Duras) ; SEILLIER Erick (Esclottes) ; KLEIBER Joël, BUGGIN Corinne (Loubès-Bernac) ; FARESIN Stéphane (Monteton) ; CADIOT Serge (Pardaillan) ; DEROUIN Céline (Saint Astier) ; MORVAN Denis (Saint Géraud) ; CARMELLI Jean-Luc ; FOULOU Jean-Jacques (Saint Jean de Duras) ; MAURIN Denis, JAY Michel (Saint Pierre sur Dropt) ; WOJCIECHOWSKI-GOULARD Sylvie (Sainte Colombe de Duras) ; PENAUD Jean-Philippe (Savignac de Duras) ; PATISSOU Bernard, GATEL Alain (Soumensac).

Excusés remplacés ou représentés : Mme LE LANNIC a donné pouvoir à M. FARESIN Stéphane (Monteton)

Absents et excusés : Mmes et MM. DELANNE Alain (Duras) ; HERAULT Jean-Pascal (Pardaillan) ; CLAMENT Pierre, CORBEFIN Yannick (Saint Sernin de Duras) ; BERTRAND Régis, CLERJEAU Aurore (Villeneuve de Duras).

Absents : Mmes et MM. BERRY Jean-Paul, BORDIN Jean-Pierre, DE CONTI Christelle (Lévigac de Guyenne).

Personnes invitées présentes : Mmes et MM. ORJUBIN Jannick (Auriac sur Dropt) ; GUILLOU Denis (Baleyssagues) ; LEROY Sylvie (secrétaire), Sarah NIETRZEBKA, Alessandro MIGUEL VENANCIO (Techniciens) et Christophe QUETU (Chef de projet PVD).

Personnes invitées absentes : Mmes et MM. DREUX Maurice (Esclottes) ; LEDOUX Stéphanie (Saint Astier) ; BALOCHE Lionel (Saint Géraud) ; CHATAING Daniel (Sainte Colombe de Duras) ; GEOFFRE Bernadette (Savignac de Duras) ; BOURRET Benjamin (DGS) ; BLANC Danièle, PELLETIER Charlotte, BRUNETEAU Guy Journalistes.

Mme DREUX Bernadette, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Duras, accueille les élus présents à ce Conseil.

Mme la Présidente fait appel pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme BECOT Nadine est désignée secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal de délibération du 07 décembre 2022

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2022

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – Présentation et restitution de l'étude en cours de réalisation concernant le projet d'Espace Culturel et Patrimonial

Mme DREUX indique qu'en janvier 2022, la Communauté de communes a confié au Cabinet d'étude 3^{ème} Pôle la mission de réaliser une étude pour « la valorisation culturelle, patrimonial et touristique » du territoire, centré sur un projet de création d'un espace dédié.

Ce projet s'inscrit comme un des dossiers en cours de réflexion dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Après plusieurs étapes de travail avec le cabinet d'étude au cours de l'année 2022, il est proposé une restitution synthétique du travail par Christophe QUETU.

M. QUETU indique que le potentiel de Marguerite Duras n'est pas exploité sur le territoire au vu de sa notoriété. Il est proposé la création d'un espace culturel sur la Commune de Duras ce qui permettrait également de mettre en valeur le patrimoine de l'ensemble du territoire.

Les publics visés par cet espace seraient les habitants du territoire, les scolaires (collèges, lycées,...), les touristes, les experts, scientifiques, littéraire, cinéastes,...

Il faudra définir si c'est un accès libre ou bien avec une billetterie.

Un pré-programme a été étudié à côté du centre Marguerite Duras actuel. Les travaux peuvent être réalisés en 2 phases.

Le coût d'investissement global de l'ensemble du projet est à ce jour estimé par le cabinet à 2 024 000 € HT.

C'est un montant très élevé car il s'agit de faire de la rénovation de bâti existants dans le centre bourg de Duras.

M. QUETU précise que c'est un projet qui peut être très bien subventionné par les différents partenaires comme la Région, L'Europe, le Département et l'État.

Le budget de fonctionnement a été estimé à 100 000 € la 1^{ère} année avec 1,5 équivalent temps plein et à 240 000 € la 5^{ème} année avec 3.25 équivalent temps plein.

Ce projet va générer très peu de recettes de fonctionnement.

M. QUETU rappelle les intérêts multiples d'un tel projet pour le territoire :

- De nouveaux flux dans le centre de Duras, qui peuvent être ensuite envoyés vers les autres communes selon la mise en valeur du patrimoine qui sera faite.
- L'accueil de nouveaux publics (lycéens et étudiants notamment)
- Diversification des sites et des visites dans l'offre touristique-culturelle pour un public familial sur le territoire
- Création d'un outil professionnel pour la production et la diffusion culturelle
- Projet qui intéresse les partenaires extérieurs du territoire
- Outil qui fait rayonner le territoire et qui est porteur de notoriété

Mme DREUX indique que le dossier est compliqué car il se sert de l'étiquette de « Marguerite Duras » pour faire connaître le territoire.

Concernant le site du Platier, il faudrait réaliser un parcours visiteurs.

Le dossier est complexe car il a un coût mais si rien n'est fait pour le territoire c'est également compliqué.

Elle pense qu'il faut créer une notoriété avec Marguerite Duras et avoir un fil rouge à suivre pour découvrir le territoire.

M. CADIOT demande combien il faut d'année pour voir le projet aboutir.

Mme DREUX indique que le dossier de succession est complexe pour l'acquisition du bâtiment car le propriétaire décédé n'avait pas d'enfant et le notaire est à la recherche de l'ensemble des héritiers. Cela peut être long.

Elle précise qu'actuellement la mairie de Duras a mis à disposition de l'association Marguerite Duras un bâtiment afin qu'elle puisse être présente dans le réseau « Maisons d'écrivains ».

La valeur du bâtiment de la commune est estimée à 170 000 €.

M. PATISSOU indique que le cabinet 3^{ème} pôle qui a été missionné pour cette étude était parti dans tous les sens, il avait fallu recentrer les attentes du projet. Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD était allée dans toutes les communes pour faire un recensement du patrimoine à découvrir. Il faut trouver les passerelles nécessaires pour rayonner sur l'ensemble des communes avec ce projet.

Il faut faire cheminer le public sur l'ensemble du territoire.

Il pense que c'est un projet très ambitieux.

Pour le financement du fonctionnement, la Communauté de Communes versait déjà 40 000 € à l'office culturel et doit flécher 2/3 des recettes de la taxe de séjour qui peuvent venir financer ce projet.

Ce type de projet est déjà expérimenté sur d'autres territoires et il faudrait aller les visiter.

La masse financière peut paraître impressionnante mais des partenaires vont être sollicités (Europe, Etat , Région, Département,...).

Il faut voir comment le projet peut être accompagné.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD explique qu'un travail préparatoire a été réalisé pour arriver à cette réflexion. Le territoire est doté d'une histoire très riche que les communes ne pensaient pas avoir. Les touristes sont émerveillés par le territoire.

Elle pense que l'office culturel est en fin de vie et les bénévoles sont essouffés. Actuellement un agent contractuel a été recruté sur un mi-temps pendant 3 mois qui sera renouvelé 3 mois de plus. Il est prévu de maintenir certaines actions comme chemin'art, le soutien aux associations,...

Mme NASSIET a quitté son poste à l'office culturel sans déposer les dossiers de demande d'aide pour l'année 2023. La Causerie des parents a été reprise par le collège et l'espace jeunesse. L'association de Marguerite Duras est une association instable qui a peu de bénévoles et qui accueille 170 visiteurs par an. Elle indique que la Région lance un programme avec de nouveau financement pour les gros projets. Elle pense que si le projet abouti, il faudra que la Communauté de communes garde un regard dessus.

M. CADIOT demande si M. Jean MASCOLO a été contacté. Il avait beaucoup d'idée d'aménagement mais ne souhaitait pas financer.

Il est répondu que non.

M. ROUGE indique que l'office culturel diffusait un agenda.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique qu'il n'est pas prévu que l'office culturel diffuse l'agenda. L'office de tourisme doit reprendre la suite et ne faire qu'un agenda pour l'ensemble des manifestations du territoire.

Mme DREUX ne pense pas que l'office culturel soit en fin de vie, la même situation s'est produite pour la bibliothèque où il fallait un professionnel pour la gérer. Une association a été créée à côté et cela fonctionne très bien.

Elle avait compris que les deux co-présidentes de l'office culturel souhaitaient être associées aux projets.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que la volonté n'était pas si affirmée que cela.

M. PATISSOU pense qu'il faut un professionnel pour les accompagner.

M. CADIOT indique que l'accès au Platier est très étroit, deux voitures ne peuvent pas se croiser et il n'est pas possible pour les bus d'accéder au parking. Il y a de la surface pour agrandir si le projet se fait.

M. QUETU indique qu'il n'est prévu d'accueillir que des petites manifestations sur le site.

M. SEILLIER indique que lors de l'acquisition du Platier, il était prévu d'organiser des manifestations sur le site.

M. ROUGE demande s'il ne serait pas possible de créer un projet de réalité virtuelle qui reconstituerait la maison.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique qu'il serait possible de porter cette idée avec le projet micro-folie. Elle pense que reconstruire la ruine ne serait pas une bonne idée mais qu'il faut approfondir le projet de réalité virtuelle.

Mme DREUX indique que le dossier doit-être affiné avec le financement des partenaires mais il reste le fonctionnement et il faudra faire un choix dans le futur.

Il avait été très compliqué de faire le choix pour la réalisation des pôles de santé qui avait également un coût très important d'investissement. Il avait été décidé de porter le projet pour maintenir l'offre médicale.

M. ROUGE indique que lorsque des associations organisent des spectacles de qualité, très peu de personnes du territoire y participent.

Mme VANRECHEM-ROSSETTO indique qu'il y a un intérêt à travailler sur le projet auteur car il prend de la valeur. Elle pense qu'il faut un tuilage le temps de la création du projet pour maintenir la culture sur le territoire et maintenir tous les projets qui existaient.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que les 2 co-présidentes vont être rencontrées afin de définir s'il faut recruter une personne pour accompagner le projet. Il va être compliqué de maintenir le festival de l'enfance cette année car aucun dossier de financement a été déposé.

M. SEILLIER pense que c'est dommage car des bénévoles étaient impliqués dans ces projets et qu'il va être difficile de les garder motivés et de continuer par la suite si cela n'a pas lieu en 2023.

Mme VANRECHEM-ROSSETTO indique qu'il y a déjà eu la période COVID qui a fait du mal à la culture sur le territoire.

Mme DREUX précise que le rôle de l'office culturel était de programmer des spectacles et de monter les dossiers de financement et c'était aux communes qui les accueillait d'aider à l'organisation le jour de la manifestation.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que les projets chemin'art et cinétoile sont maintenus.

Mme DREUX demande au Conseil s'il pense que le projet est réalisable car les financeurs vont-être rencontrés.

Mme NADEAU indique que l'acquisition n'est pas encore faite.

Mme DREUX indique qu'il est déjà possible d'aménager le Platier et peut-être trouver un autre bâtiment.

M. SEILLIER indique qu'il y a deux parties, l'office culturel et le centre culturel Marguerite Duras.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que non c'est un projet commun. Si la Communauté de communes porte ce projet, l'Office culturel en sera partie intégrante, en tant que structure associée.

M. SEILLIER indique qu'il faut regarder les retours que cela apportera aux communes.

M. QUETU indique que l'office culturel n'aura pas comme mission que Marguerite Duras, il devra continuer à maintenir la culture sur l'ensemble du territoire.

M. SEILLIER pense qu'il faut un centre sur Duras mais également au Platier. Il faut pouvoir accueillir des manifestations de 500 à 600 personnes.

M. ROUGE suggère l'idée de faire un hologramme de Marguerite Duras

M. CARMELLI demande le montant de l'autofinancement.

Il est estimé à environ 500 000 €.

M. CARMELLI pense qu'il sera supérieur car il faut faire l'acquisition du bâtiment.

M. FARESIN se demande ce que va penser la population d'un tel investissement car le coût d'investissement et de fonctionnement sont assez élevés.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que le projet est phasé sur 4-5 ans.

M. QUETU indique que c'est un service offert à la population.

Mme DREUX indique que l'aménagement de la place incombe à la Mairie.

Mme NADEAU indique que cela va diminuer le nombre de place de parking pour l'hôtel et les commerces.

Mme DREUX indique qu'un emprunt devra être réalisé.

M. CADIOT indique que le Château est un gros investissement pour la Commune depuis 50 ans mais il permet de drainer des touristes sur le territoire.

M. FARESin indique que les projets ne sont pas comparables et qu'il est septique concernant le projet du centre culturel.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique qu'à ce stade, il faut rencontrer les financeurs pour connaître le coût réel. Elle pense qu'il est possible d'obtenir 80 % de subvention.

M. PATISSOU confirme ce qu'a dit M. CADIOT que si le château n'avait pas été acheté, il y aurait certainement beaucoup moins de touristes sur le territoire.

M. CARPELLI pense qu'il faut vraiment connaître le coût final de l'autofinancement du projet.

M. CADIOT indique qu'il faut recruter un animateur.

Mme VANRECHEM-ROSSETTO pense qu'il faut recruter un animateur qui sera impliqué dans le projet et par la suite il faudra sûrement plusieurs personnes pour animer ce centre culturel.

Mme DREUX indique que l'endettement de la Communauté de communes en 2023 est de 1,6 millions d'euros et il sera de moins d'un million en 2028.

Si ce projet est réalisé il ne pourra pas y avoir d'autres aussi importants. Il faut bien réfléchir.

Mme DREUX propose de faire avancer le projet sur ses deux parties, le Platier et l'espace culturel, et de revenir par la suite lorsque les financements des partenaires seront connus.

M. PATISSOU indique qu'il faut regarder comment s'accaparer le dossier et comment réagit la population. Il constate que les marchés d'été accueillent beaucoup de publics alors que beaucoup de personnes n'y croyaient pas lorsque les premiers ont été organisés. Les communes ont du potentiel qu'elles ont du mal à mettre en avant et il faudrait un outil comme le centre culturel pour les faire connaître.

Mme DREUX demande si le projet inquiète.

Mme DEROUIN indique que lorsque les financements seront connus, cela sera plus clair.

Mme DREUX demande au conseil ce qu'il pense du projet sans regarder le côté financier.

Le conseil trouve le projet intéressant.

Mme Dreux indique donc que la prochaine et dernière étape du travail du cabinet d'étude sera de faire une restitution de l'ensemble des éléments aux différents partenaires potentiels et financeurs de l'étude dans le cadre d'un dernier Comité de pilotage.

Les partenaires majeurs sur ce dossier sont notamment : La Région, le Département, la DRAC, le PETR (pour le suivi des fonds Région et européens)

Le Conseil est favorable à la poursuite de la démarche.

4 – Adhésions 2023 à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne, à l'AdCF, le CAUE et l'ADIL 47

- Adhésion à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne et à AdCf :

Mme DREUX indique que comme chaque année, l'Amicale des Maires de Lot et Garonne sollicite notre participation à la cotisation annuelle.

Le montant en 2023 est de 450 euros.

La cotisation à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) en 2023 est de 642,62 euros.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la cotisation à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne et à l'ADCF en 2023.

- Adhésion CAUE :

Mme DREUX indique que comme chaque année, le CAUE sollicite notre participation à la cotisation annuelle. Le montant en 2023 est de 400 euros (comme en 2022).

Après concertation, le Conseil approuve avec 18 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la cotisation au CAUE en 2023.

- Adhésion ADIL47 :

La Communauté de communes a été sollicitée en 2019 par l'Association ADIL 47 (Association Départementale d'Information sur le Logement) dont l'objet est d'informer le public sur toutes les questions qui touchent au logement et à l'habitat, pour mettre en place des permanences à la Maison France Services.

Elle a pour objectif d'apporter des réponses juridiques et financière de manière personnalisée, neutre et gratuite que ce soit pour les particuliers où les professionnels (CCAS, CMS...)

Pour effectuer son travail de proximité auprès des habitants du département, elle doit solliciter les collectivités locales pour qu'elles adhèrent et versent une cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,25 € par habitants du territoire concerné, soit pour la Communauté de communes 1 435 €.

Dans le cadre de ce partenariat, une permanence se tient une fois par mois

La non adhésion de la Communauté de communes et le non versement de la cotisation ne remet pas en cause l'intervention de l'ADIL 47 si un habitant du territoire la sollicite.

L'association poursuit son travail même sans l'adhésion de la Communauté de communes.

Après concertation, le Conseil approuve l'adhésion 2023 de la Communauté de communes à l'association départementale d'Information sur le Logement - ADIL 47.

5 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

Mme DREUX indique que la Communauté de communes a besoin de pouvoir engager éventuellement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Par exemple, pour pouvoir réaliser les travaux d'aménagement des PAV, il a été validé par le Bureau communautaire l'acquisition d'un godet malaxeur à béton de grande capacité, pour un montant de 10 600 € HT.

Il est aussi nécessaire de faire acquisition de petits équipements pour les services techniques et des équipements informatiques.

Mme la Présidente rappelle au conseil la règle qui précise que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du Budget, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sont soumis à autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après concertation, le conseil autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6 – Autorisation de signer un avenant de prolongation d'un an de la convention de reprise du verre dans le cadre du barème F

Mme DREUX indique que CITEO, l'éco organisme qui traite de la reprise des matériaux recyclables dans le cadre d'une convention nationale pour la période 2018-2022 (barème F), n'a pas encore terminé la procédure de renouvellement de la future prochaine convention qu'il doit signer avec l'Etat.

Dans l'attente que la nouvelle convention ait été validée par l'Etat, il est demandé aux collectivités de prolonger par avenant la convention actuelle de reprise du verre, pour une durée d'un an.

La même démarche a été réalisée pour les conventions de reprise des emballages et du papier dernièrement.

Après concertation, le Conseil autorise Madame la Présidente à signer l'avenant de prolongation d'un an de la convention de reprise du verre dans le cadre du barème F.

7 – Questions diverses

Mme DREUX demande s'il y a des questions.

- Conteneurs OM :

M. CADIOT demande si les anciens conteneurs vont être à la vente car il a eu la demande d'un particulier qui souhaite en acquérir un.

M. MIGUEL VENANCIO indique qu'une entreprise a proposé de les racheter pour la matière.

Il est proposé de le vendre au prix de 20 € comme un composteur plastique.

Mme DREUX précise que les colonnes de tri vont être amenées à la ferraille.
Il a été évoqué d'acquérir des colonnes mobiles pour les marchés.

M. CARMELLI indique que la chambre d'agriculture met en place une démarche pour les marchés de producteurs : celui qui produit des déchets doit se les ramener.

- Révision des modalités du RIFSEEP

Mme DREUX indique qu'une réflexion peut être menée pour améliorer le régime indemnitaire des agents compte tenu de la situation de l'inflation et du coût de la vie.

RAPPEL :

Le régime indemnitaire est aujourd'hui fixé dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il est constitué de 2 parts :

- une part fixe mensuelle : IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- une part variable annuelle : CIA (complément indemnitaire annuel)

Pour certains grades de responsables en particulier, la délibération initiale qui avait été prise pour instaurer le régime du RIFSEEP prévoit des plafonds qui sont aujourd'hui proches d'être atteints.

Dans le cas d'une révision du régime indemnitaire des agents, il va être nécessaire de délibérer à nouveau pour modifier les plafonds.


Mme DREUX Demande s'il y a d'autre question.

Pas d'autre question.

La séance est levée à 22h25.

Approuvé et arrêté en séance du ...22 mars 2023...

La Présidente
Bernadette DREUX



La secrétaire de séance
Nadine BECOT

